

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE (2022)**

### **OBJET**

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par la SAS OpenVillage pour le compte d'un client.

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes Conditions Générales de Vente. Les présentes CGV prévalent sur tout autre document du client, et en particulier sur toutes les Conditions Générales d'Achat du client.

### **PROCEDURE D'INSCRIPTION**

Le prescripteur peut manifester son souhait de s'inscrire à une formation dispensée par la SAS OpenVillage par tout moyen. Une validation des prérequis (si concerné) peut avoir lieu. Un devis est envoyé au prescripteur. Si le montant de la formation lui convient, une convention (ou un contrat) de formation est alors envoyé pour signature.

Règlement intérieur pour le déroulement des formations

Disponible sur simple demande / transmis avec la convention (ou un contrat) et le programme de formation.

### **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

L'inscription est validée après signature de la convention (ou un contrat) et versement de l'acompte précisé sur la convention/contrat de formation (ou réception de la prise en charge). Si des prérequis sont précisés sur le programme de formation, ils doivent être vérifiés par l'organisme de formation avant d'accepter l'inscription. Toute inscription oblige au versement d'un acompte minimum de 30% ou à la transmission d'un accord de prise en charge.

### **RETARD DE PAIEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours « fin de mois » à compter de la date d'émission de la facture.

En cas de retard de paiement, il peut être réclamé, au prorata, un intérêt légal à trois fois le taux d'intérêt légal. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, en sus des pénalités de retard, conformément à l'article D 441-5 du Code du Commerce.

### **DEDIT ET REMPLACEMENT D'UN BENEFICIAIRE**

Aucun bénéficiaire ne peut se présenter à une formation à la place d'un autre sans avoir été préalablement validé par la SAS OpenVillage (délai minimum d'information : 10 jours ouvrés).

### **ANNULATION, ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE FORMATION DU FAIT DU CLIENT**

En cas de renoncement par l'entreprise à l'exécution d'une action de formation pour laquelle l'inscription avait été confirmée :

- dans un délai supérieur à 60 jours : 10% de la formation (minimum de 300€) est dû à titre de dédommagement,
- dans un délai supérieur à 30 jours : 30% de la formation est dû à titre de dédommagement.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle. Toute somme facturée au titre de dédommagement, réparation ou dédit ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par des fonds mutualisés.

### **REPORT OU ANNULATION DE LA FORMATION DU FAIT DE L'ORGANISME DE FORMATION**

Si le nombre minimum de bénéficiaires n'est pas atteint, l'organisme de formation se réserve le droit de reporter la session à une date ultérieure avec un délai de prévenance de 10 jours ouvrés minimum.

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle. Toute somme facturée au titre de dédommagement, réparation ou dédit ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de pris en charge par des fonds mutualisés.

### **SOUS-TRAITANCE**

L'organisme de formation se réserve le droit de sous-traiter l'animation de la formation à un(e) sous-traitant(e). Le processus de recrutement des intervenant(e)s est à la disposition du client sur simple demande.

### **OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure, les obligations de la SAS Openvillage relatives à ses activités de formation seront suspendues pendant la durée de cette cause. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

**OPENVILLAGE SAS AU CAPITAL DE 1.000€**

**827 569 484 R.C.S. D'AIX-EN-PCE - CODE NAF : 7022Z - TVA : FR60827569484**

**« DECLARATION D'ACTIVITE ENREGISTREE SOUS LE NUMERO 93.83.05275.83 DU PREFET DE REGION DE PACA »**

**67 COURS MIRABEAU, 13100 AIX-EN-PROVENCE, FRANCE**

**MAIL@OPENVILLAGE.FR - +33 6 52 55 93 31**

## PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

L'article L.111-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose ainsi : « l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral, ainsi que des attributs d'ordre patrimonial [...] ».

L'article L.123-1 précise la durée de vie de ce droit de propriété intellectuelle : « L'auteur jouit, sa vie durant du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire. Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants-droits pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent ».

Tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux formations de la SAS OpenVillage, et notamment tous droits d'auteur, marques, dessins et modèles, bases de données ou logiciels de la SAS OpenVillage et les droits de reproduction, représentation et adaptation qui en découlent appartiennent et restent la propriété de la SAS OpenVillage, sans que rien ne puisse être interprété comme cédant ou transférant le moindre droit de propriété à tout tiers.

Conformément à l'article L.122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, il est interdit de reproduire, copier, modifier, transmettre, diffuser de toute manière que ce soit, même partiellement, sur tout type de support, tout élément provenant des formations de la SAS OpenVillage (par exemple, mais non exclusivement : textes, logos, images, éléments sonores, vidéos, logiciels, icônes) sans l'autorisation écrite, explicite et préalable de la SAS OpenVillage.

Les contenus de formation et les documentations disponibles sur le Site ou dans les formations dispensées ne constituent en aucun cas une source officielle relative aux réglementations et normes techniques, scientifiques ou organisationnelles applicables aux domaines cités. Ces contenus ont été développés uniquement dans un objectif pédagogique et de facilitation du partage de l'information pour les bénéficiaires.

## CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION

Les échanges avec les équipes de la SAS OpenVillage ont de base un caractère d'informations confidentielles.

Chacune des parties s'oblige à tenir confidentielles toutes les informations confidentielles qu'elle recevra de l'autre partie, et notamment à ne pas divulguer les informations confidentielles de l'autre partie à un tiers quelconque, autre que les personnes ayant besoin de les connaître pour l'exécution des présentes CGV ; et n'utiliser les informations confidentielles de l'autre partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des présentes CGV. Le Professionnel se porte fort du respect par ses Bénéficiaires de ces obligations.

Les obligations des parties à l'égard des informations confidentielles demeurent en vigueur pendant toute la durée de la formation et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la partie les divulquant et, en toute hypothèse.

LA SAS OPENVILLAGE s'engage à veiller au respect par ses sous-traitants des conditions de sécurité et de confidentialité des informations confidentielles transmises dans le cadre d'une obligation de moyens.

## PROTECTION ET ACCES AUX INFORMATIONS A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cas où le bénéficiaire doit fournir des informations pouvant être qualifiées de données à caractère personnel, comme l'adresse de courriel, les conditions de la charte de confidentialité de la SAS OpenVillage sont alors applicables.

la SAS OpenVillage s'engage à respecter le droit applicable en France et relatif à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, y compris par transposition de la directive européenne CE/95/46 et en application de la loi française n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique & Libertés », ainsi qu'en conformité avec le Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

En conséquence, la SAS OpenVillage s'engage à respecter ces principes et obligations selon les conditions exposées dans la politique de confidentialité dédiée à ces questions. Les Visiteurs et Professionnels sont invités à s'y référer, notamment pour faire exercice de leurs droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression.

## DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les CGV sont régies par la loi française. Tout différend né de la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des CGV pour quelque cause que ce soit fera l'objet d'une tentative de conciliation entre les parties. À défaut de conciliation, tout différend entre les parties né de la formation, l'interprétation, l'exécution, la cessation ou la résiliation des présentes CGV sera porté devant le tribunal compétent d'Aix-en-Provence, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

**OPENVILLAGE SAS AU CAPITAL DE 1.000€**

**827 569 484 R.C.S. D'AIX-EN-PCE - CODE NAF : 7022Z - TVA : FR60827569484**

**« DECLARATION D'ACTIVITE ENREGISTREE SOUS LE NUMERO 93.83.05275.83 DU PREFET DE REGION DE PACA »**

**67 COURS MIRABEAU, 13100 AIX-EN-PROVENCE, FRANCE**

**MAIL@OPENVILLAGE.FR - +33 6 52 55 93 31**